



SECRETARIA GENERALIS
SYNODI

SECRETARIAIRE GÉNÉRALE DU SYNODE
XVI ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU SYNODE DES ÉVÊQUES

Vers octobre 2024

Voici les indications, élaborées et approuvées par le Conseil ordinaire du Secrétariat général du Synode, concernant **les pas à suivre dans les mois qui nous séparent de la Deuxième Session de l'Assemblée synodale (octobre 2024)**, afin de poursuivre le chemin voulu et lancé par le Saint-Père le 9 octobre 2021 : *Pour une Église synodale. Communion, participation, mission.*

Le processus du Synode 2021-2024 dans son ensemble constitue une source d'inspiration pour continuer le chemin. Ceux et celles qui ont pris part aux rencontres synodales aux différents niveaux de la phase d'écoute et de consultation, et plus encore les participants à la Première Session, ont fait l'expérience concrète d'une Église qui se découvre plurielle et qui peut vivre les différences comme une richesse, dans la communion. Cette expérience constitue une parole prophétique adressée à un monde qui a du mal à croire que la paix et la concorde sont possibles. Nous sommes appelés et envoyés par le Ressuscité pour proclamer l'Évangile au monde d'aujourd'hui : grandir en tant qu'Église synodale est une manière concrète de répondre à cet appel et à cette mission.

Le témoignage de ceux et celles qui ont participé à l'Assemblée est précieux : leur récit peut transmettre la richesse d'une expérience qu'aucun texte ne peut condenser et qui, au contraire, constitue une partie inaliénable du don que nous avons reçu. La rencontre synodale entre frères et sœurs qui se reconnaissent comme disciples appelés et envoyés par le Seigneur est une grâce et une source de joie. De cette expérience naît le désir de partager ce don, en impliquant de plus en plus de personnes dans ce dynamisme.

Outre le récit des participants, le fruit de la Première Session est recueilli dans le *Rapport de Synthèse*, approuvé à la fin des travaux et disponible dans un grand nombre de langues sur le site du Synode 2021-2024 (www.synod.va), qui constitue le point de référence pour le cheminement du Peuple de Dieu dans l'intervalle entre les deux sessions. En particulier, le processus synodal se poursuivra selon certaines lignes directrices qui, de diverses manières, entrecroisent les trois niveaux auxquels nous avons travaillé de manière consécutive jusqu'à présent : le niveau de chaque Église locale, celui des regroupements d'Églises (nationaux, régionaux et continentaux), et celui de l'Église tout entière. Comme l'a rappelé le Saint-Père en approuvant ces lignes de travail, « le Synode porte sur la synodalité et non sur tel ou tel thème... L'important est *comment* la réflexion est menée, c'est-à-dire de manière synodale ».

C'est dans cette perspective que le processus s'est déroulé jusqu'à présent, et c'est aussi dans cette perspective que nous sommes appelés à développer le travail de la Première Session, au cours de laquelle **l'Assemblée a abordé des questions de grande importance d'une manière synodale**, en enregistrant les convergences, en indiquant les questions à traiter et en formulant des propositions. Il s'agit de questions majeures, dont **certaines doivent être traitées au niveau de toute l'Église et en collaboration avec les Dicastères de la Curie romaine**, comme, par exemple, l'étude préliminaire en vue de la mise à jour du CIC et du CCEO (*Rapport de Synthèse*, ch. 1 lettre r), de la *Ratio fundamentalis sur la formation des ministres ordonnés* (ch. 11 lettre j), du document *Mutuae relationes* (ch. 10 lettre g) ; ou l'approfondissement de la recherche théologique et pastorale sur le diaconat et, plus spécifiquement, sur l'accès des femmes au diaconat (ch. 9 lettre n), etc. En tant que fruit du travail d'une Assemblée synodale, **une liste de tous ces thèmes sera soumise au Saint-Père**. Sur les thèmes qu'il indiquera, des groupes d'experts de tous les continents seront appelés à travailler de manière synodale, avec la participation des Dicastères compétents de la Curie romaine, dans un dynamisme ecclésial coordonné par la Secrétairerie Générale du Synode. Un rapport sur l'avancement de ces travaux sera présenté lors de la Deuxième Session en octobre 2024.

1. Une question-guide pour approfondir

Une première ligne de travail invite les Églises locales et les regroupements d'Églises à contribuer à l'étude approfondie de certains aspects du *Rapport de Synthèse* qui sont fondamentaux pour le thème du Synode à partir d'une question-guide :

« COMMENT être une Église synodale en mission ? »

L'objectif est d'identifier **les chemins à suivre et les outils à adopter** dans les différents contextes et circonstances, en valorisant l'originalité de chaque baptisé et de chaque Église dans l'annonce du Seigneur ressuscité et de son évangile au monde d'aujourd'hui. Il ne s'agit donc pas de se limiter au projet d'améliorations techniques ou procédurales qui rendent les structures de l'Église plus efficaces, mais de travailler sur les formes concrètes de l'engagement missionnaire auquel nous sommes appelés, dans le dynamisme entre unité et diversité propre à une Église synodale.

À cet égard, il est utile de relire le numéro 27 de l'Exhortation Apostolique *Evangelii gaudium* : « J'imagine un choix missionnaire capable de transformer toute chose, afin que les habitudes, les styles, les horaires, le langage et toute structure ecclésiale devienne un canal adéquat pour l'évangélisation du monde actuel, plus que pour l'auto-préservation. La réforme des structures, qui exige la conversion pastorale, ne peut se comprendre qu'en ce sens : faire en sorte qu'elles deviennent toutes plus missionnaires, que la pastorale ordinaire en toutes ses instances soit plus expansive et ouverte, qu'elle mette les agents pastoraux en constante attitude de "sortie" et favorise ainsi la réponse positive de tous ceux auxquels Jésus offre son amitié. Comme le disait Jean-Paul II aux évêques de l'Océanie, "tout renouvellement dans l'Église doit avoir pour but la mission, afin de ne pas tomber dans le risque d'une Église centrée sur elle-même" ». L'horizon vers lequel se projette le travail d'approfondissement à partir de la question-guide est donc une réforme animée par l'élan vers la mission que le Christ nous a confiée, soutenue par la conversion pastorale que l'Esprit, qui selon la promesse du Seigneur ne nous laisse jamais seuls, nous invite à réaliser et rend possible.

1.1 Les deux niveaux d'approfondissement

La question-guide doit être approfondie à deux niveaux, en gardant toujours à l'esprit l'horizon du *Rapport de Synthèse* dans son ensemble.

a) Au niveau de chaque Église locale : **COMMENT valoriser la coresponsabilité différenciée dans la mission de tous les membres du Peuple de Dieu ?** Quels modes de relation, quelles structures, quels processus de discernement et de décision en vue la mission permettent de la reconnaître, de la façonner, de la promouvoir ? Quels ministères et organismes de participation peuvent être renouvelés ou introduits pour mieux exprimer cette coresponsabilité ? Dans le *Rapport de Synthèse*, on pourra se référer plus spécifiquement aux chapitres 8-12, 16 et 18.

b) Au niveau des relations entre Églises, entre regroupements d'Églises à différents niveaux et avec l'Évêque de Rome : **COMMENT articuler de façon créative ces relations afin de trouver « un équilibre dynamique entre la dimension de l'Église dans son ensemble et ses racines locales »** (*Rapport de Synthèse* chap. 5, lettre g). On peut ici se référer surtout aux chapitres 13, 19 et 20 du *Rapport de Synthèse*.

1.2 Quelques indications pour l'organisation du travail

En pratique, à partir de la question-guide et des deux niveaux mentionnés ci-dessus, **chaque Église locale est invitée à réaliser une nouvelle consultation**, déterminant les modalités concrètes en fonction de ce qui semble possible dans les délais impartis. La première étape consistera à choisir la perspective avec laquelle aborder la question-guide, en développant le contenu du *Rapport de Synthèse* sur cette

question. De manière réaliste, il ne sera pas possible d'examiner toutes les implications. Par conséquent, chaque Église locale est invitée à se concentrer sur les aspects pour lesquels elle pense pouvoir apporter une contribution sur la base de ses propres particularités et de son expérience, en partageant les bonnes pratiques qui représentent des germes de synodalité concrète. Sur la base de ce qui a été décidé, chaque diocèse ou éparchie transmettra les fruits de cette nouvelle consultation à la Conférence épiscopale ou à la Structure Hiérarchique Orientale à laquelle il appartient, dans les délais et selon les modalités qu'ils auront indiqués.

Il ne s'agit pas de repartir de zéro ou de répéter le processus d'écoute et de consultation qui a caractérisé la première étape. Dans cette étape, en plus des instances participatives au niveau diocésain et de l'équipe synodale déjà mises en place, il sera important d'impliquer **des personnes qui expriment une variété d'expériences, de compétences, de charismes, de ministères** au sein du Peuple de Dieu et dont le point de vue est particulièrement utile pour se concentrer sur le « comment » : par exemple, des ministres ordonnés (en particulier des curés), d'autres responsables pastoraux (catéchistes et responsables de communautés de base et de petites communautés chrétiennes, en particulier dans certaines régions ; responsables de bureaux pastoraux) ; de consacrés et consacrées ; de responsables d'Associations de laïcs, de Mouvements ecclésiaux et de Communautés nouvelles ; de responsables d'institutions et d'organisations liées à l'Église (écoles, universités, hôpitaux, centres d'accueil, centres culturels, etc.) ; des théologiens et des canonistes, etc

Les Conférences épiscopales et les Structures Hiérarchiques Orientales sont le point de référence pour cette partie du processus **et sont invitées à coordonner la collecte des contributions des diocèses et des éparchies**, en définissant les méthodes et le calendrier. Elles sont également invitées à poursuivre la réflexion à partir de la même question-guide à leur niveau et au niveau continental, selon ce qui sera jugé approprié et faisable.

Au niveau local comme au niveau des regroupements d'Églises, la perspective d'un discernement authentiquement synodal requiert également **la contribution de l'expertise théologique et canonique, ainsi que des sciences humaines et sociales, en impliquant des experts dans ces disciplines et des institutions académiques présentes sur le territoire.**

Après avoir recueilli les contributions des Diocèses ou Éparchies, les Conférences épiscopales et les Structures Hiérarchiques Orientales, ainsi que les Diocèses qui n'appartiennent à aucune Conférence épiscopale, sont invités **à rédiger un résumé de la consultation d'une longueur maximale de 8 pages**, à transmettre à la Secrétairerie Générale du Synode avant le 15 mai 2024. Sur la base du matériel ainsi recueilli, l'*Instrumentum laboris* de la Deuxième Session sera rédigé.

2. Garder vivant le dynamisme synodal

Préserver et raviver la dynamique synodale qui a impliqué l'ensemble du Peuple de Dieu au cours des deux dernières années est tout aussi important que le travail d'approfondissement et de consultation décrit ci-dessus. En effet, la Première Session a indiqué comme priorité « l'élargissement du nombre de personnes impliquées dans les processus synodaux, en surmontant les obstacles à la participation qui sont apparus jusqu'à présent » (*Rapport de Synthèse*, ch. 1, lettre m). Elle a aussi indiqué les différentes modalités et groupes de personnes auxquels il faut prêter attention, y compris l'environnement numérique.

Pour cela, les Églises locales sont aussi invitées à parcourir l'ensemble du *Rapport de Synthèse* et à recueillir les sollicitations qui correspondent le mieux à leur situation. Elles pourront ainsi **promouvoir les initiatives les plus** appropriées pour impliquer l'ensemble du Peuple de Dieu (activités de formation, études théologiques approfondies, célébrations de style synodal, consultations de la base, écoute des populations minoritaires et des groupes vivant dans la pauvreté et la marginalisation sociale, des espaces pour aborder des questions controversées, etc.) en utilisant les méthodes déjà expérimentées avec succès au cours de la première phase, en particulier la Conversation dans l'Esprit. Les Congrégations religieuses, les Instituts de vie consacrée, les Associations de laïcs, les Mouvements ecclésiaux et les nouvelles Communautés sont

également invités à faire de même, en contribuant au travail des diocèses et des éparchies où ils sont présents. L'objectif est de garder vivant le dynamisme d'écoute et de dialogue avec tous, en particulier avec ceux qui restent plus en marge de la vie de l'Église, que la première phase du processus synodal a initié et qui a produit des fruits significatifs.

Chaque Église locale qui le souhaite pourra **transmettre** à la Conférence épiscopale ou à la Structure Hiérarchique Orientale à laquelle elle **appartient un bref témoignage du travail réalisé et des expériences vécues (maximum deux pages), en partageant une bonne pratique** qu'elle considère significative pour faire croître un dynamisme synodal missionnaire. Les Conférences épiscopales et les Structures Hiérarchiques Orientales seront chargées de les envoyer au Secrétariat général avant le 15 mai 2024.

Ces contributions ne participeront pas directement à l'objet du discernement de l'Assemblée au cours de la Deuxième Session, mais seront néanmoins mises à la disposition de ses membres. Leur but est d'aider à composer un cadre dans lequel situer les travaux de l'Assemblée. Le partage d'expériences et de bonnes pratiques peut également **activer des dynamiques de rencontre et de collaboration entre les Églises** qui se sentiront appelées à aborder les mêmes questions.

3. Les sujets responsables et leurs tâches

Les sujets principaux du parcours entre les deux Sessions de l'Assemblée sont chaque Église locale. Dans cette phase, chaque Évêque diocésain ou Éparchial joue un rôle irremplaçable d'impulsion : c'est à lui qu'il revient d'ouvrir et d'accompagner cette nouvelle consultation dans son Diocèse ou son Éparchie, puis d'en valider les résultats.

Pour conduire et animer ce processus, il est suggéré de valoriser la contribution des membres de l'Assemblée synodale de chaque territoire, ainsi que des équipes synodales mises en place dans la phase précédente aux différents niveaux.

Les Conférences épiscopales et les Structures Hiérarchiques Orientales sont invitées à s'engager directement dans le travail d'approfondissement à leur niveau et à jouer un rôle de coordination pour les Églises locales. En particulier,

1) En ce qui concerne le travail d'approfondissement à partir de la question-guide, les Conférences épiscopales et les structures hiérarchiques orientales sont invitées à :

- accompagner ce processus, en offrant aux Églises locales des indications sur les modalités et les temps de consultation ;
- se charger de l'approfondissement également au niveau des regroupements d'Églises, selon les méthodes qu'elles jugeront opportunes d'adopter ;
- préparer une synthèse de toutes les contributions reçues ou produites et l'envoyer à la Secrétairerie Générale du Synode avant le 15 mai 2024.

2) En ce qui concerne l'engagement à garder vivant le dynamisme synodal, les Conférences épiscopales et les Structures Hiérarchiques Orientales sont invitées à :

- continuer à promouvoir des initiatives pour grandir en tant qu'Église synodale en mission aussi au niveau de regroupement d'Églises ;
- recueillir les témoignages et les bonnes pratiques que les différents diocèses souhaitent partager et les envoyer tous, sans les résumer, à la Secrétairerie Générale du Synode, toujours avant le 15 mai 2024.

Vatican, 11 décembre 2023